Formule 7B

Loi sur les tribunaux judiciaires

ordonnance de continuation  
(mineur qui atteint sa mAjorité)

(titre)

[SCEAU]

ordonnance de continuation

À la suite de la réquisition de *(désigner la partie)* et après avoir lu l’affidavit de *(nom)*, qui a été déposé et qui atteste que le mineur *(nom de la partie)* a atteint sa majorité le *(date)*,

IL EST ORDONNÉ que la présente instance soit continuée par *(ou* contre*) (nom de la partie)* sans un tuteur à l’instance et que l’intitulé de l’instance soit modifié en conséquence dans tous les documents délivrés, signifiés ou déposés après la date de la présente ordonnance.

date ........................................................................... signature ...........................................................................

greffier local

adresse du

greffe ...........................................................................

.......................................................................

RCP-F 7B (1er novembre 2005)